



1203033101

DATE DEPOT :	2012-03-23
NUMERO DE DEPOT :	2012R030278
N° GESTION :	2011B11829
N° SIREN :	532584190
DENOMINATION :	A.C.G ASSAINISSEMENT
ADRESSE :	13-21 villa Curial 75019 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/20
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF 20/12/11 (NJ + changement date des exercices)

20/12/11

A.C.G ASSAINISSEMENT

Société par actions simplifiée

au capital de 30 000 €

Siège social : 13-21 Villa Curial N° DE DÉPOT
75019 Paris

RCS PARIS B 532 584 190

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
23 MARS 2012

11311829

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 20 décembre 2011**

✓ L'an deux mille onze, le 20 décembre, à 10 heures, les associés se sont réunis au siège 13-21 Villa Curial 75019 Paris, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du gérant.

Sont présents ou représentés :

RO30278

Monsieur ALBOU Albert, propriétaire de,

Deux mille actions, ci 2 000 actions

Monsieur ATTIACH Garry, propriétaire de,

Mille actions, ci 1 000 actions

Soit 1 000 actions

sur un total de 1 000 actions composant le capital social.

Monsieur ALBOU Albert préside la séance en qualité de Président possédant la totalité des actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Changement des dates de clôture des exercices sociaux, ✓
- Modification corrélative des statuts ✓
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A A

A.G

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture des exercices sociaux et de la fixer au 31/12 chaque année, à compter du 25 mai 2011. L'exercice social en cours aura donc une durée de 19 mois jusqu'au 31 décembre 2012. Soit du 25 mai 2011 au 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts :

« ARTICLE 8 - EXERCICE SOCIAL

« L'exercice social commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social commencera dès son immatriculation au Registre du commerce et sera clos le 31 décembre 2012 ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et les associés.

Fait à Paris le 20/12/2011

Monsieur ALBOU Albert



Monsieur ATTIACH Garry

